

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 20 avril 2026

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 18h00 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 7 avril 2026, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #1012 intitulé :

Ayant pour objet d'autoriser l'usage d'hébergement et de restauration à la grille des spécifications de la zone 224M du règlement de zonage
707

DESCRIPTION

Ajouter l'usage d'hébergement et de restauration à la zone 224M.

LOCALISATION

Zone 224M

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce huitième jour d'avril deux mille vingt-six.


Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 8 avril 2026, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^{ième} jour d'avril 2026.

